

La CGT FINANCES PUBLIQUES 27 s'est présentée à cette Formation Spécialisée (FS) du Comité social d'administration local (CSA-L).

Après lecture des déclarations liminaires de Solidaires, de la CGT et de FO, l'ordre du jour a pu être abordé point par point.

Point budgétaire 2023 : Pour rappel, une dotation de 56 572 € est à disposition de la FS. Les ultimes arbitrages permettront à un collègue de bénéficier d'un aménagement de poste de travail très spécifique, et l'acquisition d'armoires à pharmacie. Nous invitons, comme à chaque fois, les personnels à nous faire remonter leurs éventuelles demandes afin qu'elles puissent être examinées.

Programme annuel de prévention (PAP) 2023-2024 : Suite aux travaux effectués dans les groupes de travail DUERP/PAP auxquels nous avons activement participé, la Direction a proposé un PAP qui a repris l'essentiel de nos préconisations. Les représentants du personnel ont toutefois émis un avis circonstancié sur ce PAP, voté à l'unanimité.

La CGT Finances Publiques a notamment insisté sur les points suivants :

– L'environnement sonore dégradé au SIE de Louviers : La Direction a déjà prévu la pose de laine de verre pour mieux insonoriser l'espace actuellement occupé par grand plateau de travail, une fois les travaux de désamiantage achevés. Elle s'est aussi engagée à consulter les agents pour repenser le nouvel agencement des locaux. Nous vous invitons d'ores et déjà à y penser, notamment au regard des nouvelles préconisations définies pour « l'immobilier public de demain » par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE). Nous restons à votre disposition pour appuyer vos revendications.

– L'environnement thermique, notamment à Évreux-Politzer. La Direction mènera une enquête, notamment sur le bon fonctionnement des vannes thermostatiques assurant le maintien de la température ambiante. Des audits énergétiques vont être diligentés progressivement, notamment concernant Louviers et Bernay.

– L'environnement psycho-social particulièrement dégradé sans qu'il n'y ait la moindre amélioration, années après années. Nous avons vivement remémoré à la Direction que le PAP ne peut se substituer à l'autorité hiérarchique pour faire cesser les situations à risque psycho-social ou d'agression lorsqu'elles émergent puis se matérialisent concrètement, et pour laquelle elle a une obligation de résultat. Si la Direction s'est retranchée derrière l'argument de « différence de ressenti », nous lui avons rappelé qu'un management toxique qui

conduisait à des lésions graves et durables n'en relevait pas, et que ses errements et son manque de diligence en la matière engageaient clairement sa responsabilité tant civile que pénale comme employeur, au titre de la faute inexcusable.

– Afin d'appliquer le **principe de tolérance zéro** voulu par le Directeur général **face au risque d'agression des agents**, la Direction a finalement consenti à envoyer une lettre de mise en garde à un contribuable qui diffamait non-publiquement un collègue de « voleur et extorqueur » et la DGFIP de « Mafia ».

Enfin, à l'initiative de vos élus CGT finances publiques, les mesures de sécurité à destination des agents itinérants (gilets pare-balles, mise à disposition des véhicules de service, téléphones portables avec dispositif de signalement d'urgence...) feront l'objet d'une prochaine formation spécialisée.

Vos élus CGT Finances Publiques en FS-CSA-L